

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

29 septembre 2021

**Aux membres de l’unité générale :**

**application de l’article 11 et remaniement d’horaire**

Bonjour,

Comme le savez, l’application de l’article 11 et le remaniement commenceront dès la semaine prochaine. Surveillez votre courriel, l’employeur envoie en ce moment les informations nécessaires pour faire ses choix.

Il reste une rencontre animée par l’employeur (ce soir à 21h). Nous vous conseillons fortement d’y assister si ce n’est pas déjà fait : comme en assemblée générale syndicale vous serez en mesure d’y poser vos questions.

Si malgré votre participation à ces rencontres et la lecture des documents vous avez des questions auxquelles on ne vous a pas répondu, vous pouvez écrire à l’employeur à l’adresse suivante: [scq-servicesrh@loto-quebec.com](mailto:scq-servicesrh@loto-quebec.com)

En ce moment nous (le comité exécutif) recevons un fort volume d’appels ou de messages de la part d’employés… mais la plupart du temps sur ces sujets déjà traités en profondeur. SVP veuillez lire les documents envoyés et redirigez les questions à l’employeur lorsqu’elles s’adressent spécifiquement à lui.

Pour des questions d’ordre syndical, vous pouvez nous rejoindre comme à l’habitude par téléphone (514-395-2299) ou par courriel (<sescq.unitegenerale@videotron.ca>).

Merci de votre compréhension,

**Votre comité exécutif**